

**À nouveau des départs qui questionnent !**

Pauline Godat (Verts)

On ne va pas répéter les nombreuses interventions déposées au Parlement jurassien en lien avec des départs de collaborateur-trices aux compétences reconnues, mais qui ont fait le choix de quitter l'administration cantonale. Notre groupe en a développé plusieurs. Aujourd'hui, nous revenons sur des démissions répétées dans le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) qui nous ont étonnés à leur annonce. C'est la mise au concours du poste de « Délégué, déléguée intercantonale à la formation » parue dans le Journal officiel du 20 mars 2025 qui déclenche cette question écrite et qui nous pousse à revenir sur ces départs.

Ainsi, durant la présente législature, plusieurs démissions inattendues ont été enregistrées dans ce Département.

À deux reprises, des chefs du Service de la formation postobligatoire (SFP) ont quitté leur poste. Ces deux personnes, appréciées, ont retrouvé des fonctions de cadres dans d'autres cantons, et même dans un poste absolument identique dans le Canton de Berne pour l'un d'eux.

Récemment, le chef de l'Office des sports a jeté l'éponge.

Et maintenant, la collaboratrice nommée au poste de déléguée intercantonale à la formation a décidé de quitter cette fonction qu'elle occupait depuis septembre 2023. Cette démission surprenante est celle qui nous fait réagir, car cette personne était appréciée dans les organes intercantonaux auxquels elle participait pour le Jura. Ses compétences étaient saluées et reconnues. Plusieurs responsables, politiques ou administratifs, des organes intercantonaux en question ont dit en diverses occasions leur étonnement et leur regret de voir cette collaboratrice changer d'orientation professionnelle. Elle va désormais, soit dit en passant, occuper un poste de haut niveau dans une organisation suisse connue.

Le poste qu'elle occupait a été remis au concours avec quelques modifications qui surprennent. D'abord en ce qui concerne la mission, puis la fonction de référence attribuée à ce poste avec une augmentation de classe salariale au passage. En ce qui concerne la mission, si la mise au concours du 9 juin 2023 prévoyait qu'elle appuie le chef de Département et le chef de service dans le domaine de l'enseignement au niveau intercantonal (CDIP, CIIP, CSSG, CSHE, etc.), la mise au concours du 20 mars dernier prévoit que la personne nommée représentera le Département dans les organes intercantonaux cités ci-devant.

**Ces éléments nous amènent à poser les questions suivantes :**

- 1. Pour quelles raisons les chefs du SFP ont démissionné successivement de leur fonction dans laquelle ils avaient su se faire apprécier ?**
- 2. Pour quelles raisons le chef de l'Office des sports a-t-il décidé de démissionner de son poste ?**
- 3. Pour quelles raisons la déléguée intercantonale à la formation a-t-elle jeté l'éponge alors qu'elle était appréciée dans les organes intercantonaux auxquels elle participait ?**
- 4. Pour quelles raisons est-il désormais prévu que le ou la délégué-e intercantonal-e à la formation devra assurer une représentation du Département dans les organes intercantonaux, alors que jusqu'à présent cela se limitait à un appui au chef de Département dans ces organes intercantonaux ? Doit-on comprendre que c'est une forme de suppléance du chef de Département qui est instituée ?**

5. **Comment justifie-t-on le passage de ce poste de la fonction de collaborateur-trice scientifique IIIa en classe 19 en juin 2023 à la fonction de collaborateur-trice scientifique IV en classe 20 en mars 2025 ?**

6. **D'autres démissionssont-elles à redouter ces prochains mois au sein du DFCS ?**

Par avance nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Pauline Godat (Verts)

### **Co-signataires**

- Rémy Meury (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)

Intervention déposée officiellement le 11 avril 2025